

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

DEUXIEME SOUS-COMMISSION

QUATRIEME RAPPORT.

I. Demandes d'audiences émanant d'organisations

Se fondant sur les critères adoptés par la Commission lors de sa treizième séance, le 27 juin 1947, (Doc.

A/AC.13/27, page 1) la Sous-commission recommande

- a) de ne pas accorder audience à l'Ahdout Avoda (Mouvement d'unité ouvrière).

Lors de la 28ème séance privée de la Commission, tenue le 13 juillet, le délégué du Guatemala a suggéré que l'on invite cette organisation à déposer, soulignant que M. Vilner, du Parti communiste, avait dit à la Commission que l'Ahdout Avoda protestait énergiquement contre le partage, mais que l'Agence juive lui avait interdit de déposer. Ce parti s'est séparé du Parti Travailleiste Juif de Palestine en juin 1944. Il en diffère essentiellement à deux points de vue: il est plus radicalement socialiste en matière de politique intérieure et plus maximaliste en ce qui concerne le problème du sionisme. Lors des dernières élections de la Confédération générale du Travail, il a recueilli 18.840 voix, soit 17,7% du total. Il a approuvé le programme Biltmore.

/Cette

Cette organisation n'ayant pas demandé à être entendue, la Sous-commission ne croit pas qu'il y ait lieu de l'inviter à déposer, la Commission ayant décidé de n'adresser d'invitations qu'aux autorités religieuses.

b) de ne pas accorder audience à l'Union Communiste.

La Commission avait déjà décidé de ne pas accorder audience à l'Union communiste, mais celle-ci a, depuis, renouvelé sa demande, soulignant qu'elle représente une fraction très importante du Mouvement des Travailleurs Juifs, une fraction plus importante assurément que celles que représentent certaines organisations que la Commission a invitées à déposer. L'Union communiste fait également ressortir qu'aucune autre organisation politique de Palestine ne se fonde sur le principe du droit des deux nationalités en Palestine à disposer d'elles-mêmes.

Un des membres de la Sous-commission, après s'être longuement entretenu avec un représentant de l'Union, a déclaré que l'audition de l'Union ne rentrerait dans aucune des catégories prévues par la Commission.

II. Demandes d'audiences émanant de personnes privées.

La Sous-commission recommande à la Commission d'accorder audience à M. Zalman Greenberg, au titre de la catégorie C.

M. Greenberg a été président du Comité central des Juifs libérés de la zone américaine d'Allemagne. En tant que survivant des camps d'extermination nazis, il a demandé à parler au nom de ceux qui ont péri et a lancé un appel au nom de ceux qui ont survécu, mais qui sont sans foyer et vivent dans des camps de personnes déplacées. Il a déposé devant la Commission d'enquête anglo-américaine et l'Agence juive appuie sa demande déclarant qu'il a été pendant de nombreuses années à la tête de groupements de personnes déplacées.

/III. Audition

III. Audition du Gouvernement de la Palestine.

La Sous-commission recommande d'adresser une lettre au Gouvernement de la Palestine l'invitant à envoyer un représentant à une séance privée de la Commission, pour permettre aux membres de lui poser ses questions.
